

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Drury propose alors que le bill C-224, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la 2^e fois?

Des voix: Dès maintenant.

L'hon. M. Drury propose alors que le bill C-224 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner.)

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pourrions-nous avoir un exemplaire du bill? Je sais qu'on en a distribué quelques-uns, mais nous sommes tous députés représentant diverses circonscriptions.

Monsieur le président, je ne peux pas croire que je suis le seul à recevoir un exemplaire du bill en cadeau du ministre des Finances, mettant peut-être ainsi le pays en faillite.

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

M. le président: L'article 3 est-il adopté?

M. Bell: Sur division.

(L'article 3 est adopté.)

M. le président: L'article 4 est-il adopté?

M. Bell: Sur division.

(L'article 4 est adopté.)

M. le président: L'article 5 est-il adopté?

M. Bell: Sur division.

(L'article 5 est adopté.)

M. le président: L'article 6 est-il adopté?

M. Bell: Sur division.

(L'article 6 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, avant l'adoption du bill, le porte-parole du gouvernement donnerait-il l'assurance habituelle que le bill est conçu selon les règles et que l'annexe correspond exactement à celle que le comité a examinée?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'en donne l'assurance habituelle.

M. Woolliams: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que je ne peux discuter d'un bill que ni moi ni personne n'a encore lu. Je tiens à mentionner à quel point ces règles sont superflues, car on a retiré les cordons de la bourse au Parlement. J'espère que les journaux diront combien c'est ridicule.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

M. Woolliams: Monsieur le président, j'invoque une fois de plus le Règlement.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le député pourrait-il attendre qu'on ait fait rapport du bill. Sauf erreur, il était convenu d'en faire rapport.

M. Woolliams: Monsieur le président, j'aimerais dire ce que j'ai à dire avant qu'on gaspille 13 millions de dollars.

Une voix: Il s'agit plutôt de 13 milliards.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. Drury propose la 3^e lecture du bill.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

(A 10 h 40, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)